



HAL
open science

Mélanges de la Casa de Velázquez

Pascal Gandoulphe

► **To cite this version:**

Pascal Gandoulphe. Mélanges de la Casa de Velázquez. Mélanges de la Casa de Velázquez, 1993, 10.3406/casa.1993.2647 . hal-01364940

HAL Id: hal-01364940

<https://hal.science/hal-01364940v1>

Submitted on 18 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les finances de la *Bailía General* de Valence (1555-1624): moyens et reflets d'une politique

M. Pascal Gandoulphe

Citer ce document / Cite this document :

Gandoulphe Pascal. Les finances de la *Bailía General* de Valence (1555-1624): moyens et reflets d'une politique. In: Mélanges de la Casa de Velázquez, tome 29-2, 1993. Epoque moderne. pp. 7-35;

doi : 10.3406/casa.1993.2647

http://www.persee.fr/doc/casa_0076-230x_1993_num_29_2_2647

Document généré le 01/06/2016

LES FINANCES DE LA *BAILÍA GENERAL* DE VALENCE (1555-1624) : MOYENS ET REFLETS D'UNE POLITIQUE*

Pascal GANDOULPHE
Université de Bourgogne

L'organisation des finances publiques dans le royaume de Valence à l'Époque moderne obéit à un modèle triangulaire où les trois centres de pouvoir, couronne, *diputación del general*, conseils municipaux, contrôlent chacun le recouvrement et la gestion des ressources qui leur correspondent¹.

La *diputación del general*, en tant qu'institution permanente, a vu le jour pour collecter, dans l'intervalle qui sépare deux sessions des *Cortes*, les sommes d'argent accordées à la couronne, le "service". Mis à part le paiement des frais courants de fonctionnement, la prise en charge de certaines dépenses liées à la défense maritime du royaume et le versement d'une partie du salaire des magistrats de l'Audience, cela resta l'essentiel de son rôle tout au long de l'Époque moderne². La collecte d'impôt de la municipalité répondait principalement aux besoins

Tous mes remerciements vont à Emilia Salvador Esteban et à Pablo Pérez García, de l'Université de Valence, qui ont eu l'amabilité de lire cet article. Leurs judicieuses remarques ont été prises en compte mais il va de soi que la responsabilité de l'interprétation générale revient entièrement à l'auteur.

- * Les sources auxquelles nous ferons référence, seront identifiées par les abréviations suivantes : ARV : Archivo del Reino de Valencia ; R : Real cancillería ; MR : Maestre racional ; AHN : Archivo Histórico Nacional ; ACA : Archivo de la Corona de Aragón ; CA : Consejo de Aragón. (*Leg.* : Legajo, *Lib.* : Libro, *Exp.* : Expediente).
1. Pour un aperçu des différents prélèvements effectués par chaque institution, voir José Aliaga Girbes, *Los tributos e impuestos valencianos en el siglo XVI. Su justicia y moralidad según F. Miguel Bartholomé Salón O. S. A. (1539 ?-1621)*, Instituto Español de Estudios Eclesiásticos, Rome, 1972, 348 p.
 2. Les différents services offerts aux *Cortes* pour l'époque qui nous intéresse s'élèvent à 100 000 livres valenciennes pour celles de 1564 et 1585, 400 000 livres pour les *Cortes* de 1604, et 180 000 livres en 1626. Pour ces dernières, il faut rajouter à cette somme la quantité correspondant à l'entretien des soldats que le royaume accepta de fournir afin de faire face au péril français en Catalogne. Enfin, la *diputación del general* concéda 100 000 livres en 1599, puis 387 075 livres en 1602 en dehors des *Cortes*, dans le but de poursuivre l'effort de fortification des côtes du royaume (la somme sera utilisée à d'autres fins).

locaux de financement et ce ne fut que de façon exceptionnelle que la couronne eut recours aux finances municipales pour alimenter celles de l'État³. Enfin, le roi disposait à sa volonté d'un certain nombre de ressources : les revenus du patrimoine royal (terres de *realengo*), ceux des tribunaux de justice, le produit des impôts royaux et les sommes payées au titre des amortissements revenaient de droit au roi d'Espagne⁴.

Dans la perspective d'histoire politique qui est la nôtre, la connaissance des revenus et des dépenses de la couronne dans l'un des territoires de la monarchie soumis au régime *foral* est essentielle à la compréhension des relations qu'entretenait le binôme roi/royaume. Dans son ouvrage sur la Catalogne, J. H. Elliott, soulignant que les revenus du patrimoine royal au début du XVII^e siècle permettaient à peine de payer les salaires des officiers du roi, faisait remarquer que la monarchie pouvait difficilement mener à bien, dans ces conditions, une politique de séduction ou d'offensive à l'égard des contre-pouvoirs hostiles à Madrid⁵.

Tout porte à croire que la situation financière de la couronne dans le royaume du Levant était bien meilleure qu'en Catalogne. Il est désormais reconnu que la reconquête tardive de Valence et la volonté de Jacques I^{er} de limiter l'influence de la noblesse aragonaise ont permis la constitution d'un important patrimoine royal dans le nouveau territoire incorporé à la confédération. La prospérité valencienne de la seconde moitié du XVI^e siècle a été mise en lumière par Emilia Salvador Esteban⁶ dans son étude sur l'activité commerciale et Miguel Artola, dans les quelques pages consacrées à Valence de son ouvrage sur les finances espagnoles de l'Ancien Régime, a insisté sur le fait qu'au sein de la couronne d'Aragon, Valence produisait la part la plus importante des revenus de la *tesorería general*⁷. Enfin, J. H. Elliott, faisant le constat de la faiblesse des ressources royales en Catalogne, a souligné que c'était la *bailía general* de Valence qui versait le salaire du vice-roi depuis la fin du XVI^e siècle.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'élucider ici, il n'existe pas d'étude globale des revenus réguliers ni des dépenses de la monarchie espagnole à Valence. Nous n'avons pas la prétention de combler ici cette lacune de l'historiographie ; l'entreprise dépasserait, bien évidemment, le cadre d'un simple article. Nous souhaitons simplement contribuer à une meilleure connaissance

-
3. Les prélèvements sur les finances municipales furent plus nombreux dans la première moitié du XVI^e siècle que pendant l'époque que couvre cet article. En 1599, la ville de Valence offrit 30 000 livres à la couronne.
 4. Pour compléter le panorama des ressources du trésor royal à Valence, il faudrait mentionner ceux de l'Ordre de Montesa incorporé à la couronne par Philippe II en 1587.
 5. John H. Elliott, *La rebelión de los catalanes. Un estudio sobre la decadencia de España (1598-1640)*, (Historia de los Movimientos Sociales), Madrid, Siglo XXI editores, 1977 (2^e edición en español, 1982), p. 75 à 105 (= Elliott, *La rebelión de los catalanes*).
 6. Emilia Salvador Esteban, *La economía valenciana en el siglo XVI. Comercio de importación*, (Monografías y fuentes 1), Valence, Universidad de Valencia, 1972, p. 337 à 357 (= Salvador Esteban, *La economía valenciana*).
 7. Miguel Artola, *La Hacienda del Antiguo Régimen*, (Textos), Madrid, Alianza Universidad, 1982, p. 180 à 194.

d'une partie des moyens financiers dont disposait la couronne et de l'utilisation qui en était faite. Pour ce faire, on analysera les rentrées et les sorties d'argent de la *bailía general* de Valence⁸. À travers l'étude globale des revenus et celle, plus détaillée, des dépenses de la principale des deux *bailías generales* du royaume, nous évaluerons les ressources financières du pouvoir royal et nous chercherons à mettre en évidence comment leur utilisation est susceptible de refléter une politique de renforcement de l'appareil d'État et de recherche de l'appui des classes dirigeantes locales.

Après une présentation des différentes institutions qui intervenaient dans la gestion des finances que rend nécessaire un particularisme valencien pas toujours suffisamment connu, l'évolution globale des sommes recouvrées et des quantités payées par la *bailía* de Valence constituera le point de départ de notre analyse ; ensuite l'exposé portera sur trois sortes de dépenses : les salaires, les pensions versées à des particuliers et les sommes exportées du royaume de Valence. Une large part sera consacrée à l'explication de la méthodologie adoptée : les écueils étaient nombreux et nous espérons avoir contourné les plus importants.

L'ancien royaume de Valence était divisé en deux territoires d'inégale extension, séparés par une ligne passant par la ville de Jijona. Au nord de cette ligne, s'étendait l'aire de juridiction du *baile general* de Valence, au sud, celle du *baile general* d'Orihuela dont la ville voisine d'Alicante, forte d'une activité portuaire en pleine expansion, disputait le siège. Les deux *bailes* étaient indépendants l'un de l'autre et leurs attributions étaient semblables. Celui de Valence jouissait d'une certaine prééminence par rapport à son homologue d'Orihuela/Alicante, du fait de la plus grande ancienneté de sa charge et de l'étendue plus importante du territoire soumis à sa juridiction. Ce découpage territorial, dont le déséquilibre n'était qu'une conséquence de la chronologie de la Reconquête et des négociations entre la Castille et la confédération catalano-aragonaise sur les limites du royaume de Murcie, était calqué sur la division des deux principales *gobernaciones* dont les titulaires siégeaient respectivement à Orihuela et à Valence⁹.

Le *baile general de Valencia* était le premier personnage du royaume (à l'exception du vice-roi dont le statut ne peut être comparable) ; il n'avait de compte à rendre que devant le monarque et sa juridiction s'étendait sur tous les domaines intéressant le patrimoine royal, les minorités morisques, les affaires maritimes, les relations commerciales avec l'étranger – y compris les autres royaumes

8. Pour une étude précise de la nature des différents revenus de la couronne à Valence, voir E. Salvador Esteban, "Las fuentes fiscales valencianas en la Edad Moderna : naturaleza y aprovechamiento", *Actas de las II Jornadas de Metodología y Didáctica de la Historia* (Cáceres, 1982), p. 125 à 145, Universidad de Extremadura, Servicio de Publicaciones, Departamento de Historia Moderna, 1983.
9. E. Salvador Esteban, "La gobernación valenciana durante la edad moderna, cuestiones en torno a su singular estructura administrativa", *Studia Historica et Philologica in Honorem M. Batllori, Anexos de "Pliegos de Cordel" III*, Rome, Publicaciones del Instituto Español de Cultura, 1984, p. 443-455.

hispaniques – ; il lui appartenait de nommer les *alcaldes* des forteresses royales et les administrateurs qui étaient à son service¹⁰. Ces attributions se virent progressivement réduites, dans la pratique sinon dans la théorie, par les avancées de l'autoritarisme royal. En matière de nomination des personnels, les prérogatives du *baile* tombèrent en désuétude dès le règne de Ferdinand le Catholique. Plus tard, de façon officielle en 1564, la création des *Juntas Patrimoniales* limita ses pouvoirs dans l'exercice individuel de la justice ; on lui associait désormais le vice-roi, le *mestre racional*, le *receptor de la bailía general* et l'*abogado patrimonial*¹¹. La fonction du *baile* qui nous intéresse au premier chef est celle d'administrateur du patrimoine royal. À ce titre cet officier royal devait veiller à l'encaissement des revenus du patrimoine du roi et des impôts que percevait directement la couronne. *Bailes locales* et *arrendadores* – nous emploierons le terme français équivalent de fermier – devaient déposer à la caisse de la *bailía*, la *recepta*, les sommes ainsi collectées dans un délai qui, en théorie, ne devait pas excéder deux mois après la fin de l'année en cours pour les premiers et qui pouvait être inférieur, parfois tous les mois, pour les seconds. Dans la pratique, le personnage-clé qui contrôlait les mouvements de fond de la *bailía* était le *receptor*. Celui-ci était responsable sur ses biens propres des sommes dues à la couronne, mais ne doit pas être pour autant confondu avec un fermier : il ne répondait que des quantités d'argent perçues ou à percevoir sans engagement préalable sur leur montant. Enfin, chaque année, les comptes de la *bailía* étaient présentés au *maestre racional* qui était chargé d'examiner leur exactitude et leur conformité¹². Celui-ci était le second grand personnage des finances valenciennes. Il avait pour mission de contrôler les comptes de tous les officiers royaux et de rechercher les irrégularités éventuelles¹³. Son activité s'exerçait sur l'ensemble des institutions royales du royaume. Tous les ans, les *coadjutores de maestre racional*, en général des notaires, plus rarement des docteurs en droit, examinaient les livres de comptes que leur remettaient en dépôt les différents agents qui avaient en charge la comptabilité de l'institution à laquelle ils appartenaient. Ces registres étaient déposés, sous la responsabilité du *maestre racional*, aux archives du palais royal de Valence.

10. Leopoldo Piles Ros, *Estudio documental sobre el Bayle General de Valencia, su autoridad y jurisdicción*, Instituto Valenciano de Estudios Históricos, Institución Alfonso el Magnánimo, Diputación Provincial de Valencia, Patronato José María Quadrado, Consejo Superior de Investigación Científica, Valence, 1970, 390 p.
11. Jorge Correa Ballester, "Dos figuras del Real Patrimonio en Valencia : Baile General y Maestre Racional", *Dels Furs a l'Estatut, I Congrés d'Administració Valenciana : de la Història a la Modernitat (Valencia, 1991)*, Generalitat Valenciana, Conselleria d'Administració Pública, Institut Valencià d'Administració Pública, Valence, 1992, p. 179-188. D'après la documentation consultée, il est probable que les *Juntas patrimoniales* aient commencé à fonctionner quelques années auparavant.
12. AHN., Consejos, lib. 2389 175 v° à 178 v°, 178 v° à 179 v°, lettres émanant du Conseil d'Aragon et adressées au *maestre racional* datées de l'année 1585. Il existe de plus une abondante correspondance entre le Conseil d'Aragon et le *maestre racional* à ce sujet, ce qui laisse penser que les altérations de cette procédure étaient courantes.
13. Enrique Cruselles, *El Maestre Racional de Valencia. Función Política, Desarrollo Administrativo del Oficio Público en el siglo XV*, Valence, Edicions Alfons El Magnànim, Institució Valenciana d'Estudis i Investigació, Sindicatura de Comptes, 1989, 292 p.

Sous la dénomination *Cuentas de administración* sont conservés dans la section *Maestre racional* de l'*Archivo del Reino de Valencia*¹⁴ les registres des comptes annuels des revenus et des dépenses de la *bailía general* de Valence. Du fait du découpage administratif du royaume et des attributions spécifiques de la *bailía*, ces chiffres ne rendent pas compte de la totalité des finances royales. D'une part, certains revenus de la couronne transitaient par d'autres institutions ; c'était le cas du produit des amortissements – taxe sur les investissements auprès des institutions religieuses – et des amendes et compositions des peines infligées par les tribunaux royaux qui étaient versés au *lugarteniente de tesorero general* à Valence et à la *tesorería general de la Corona de Aragón* à Madrid. D'autre part, ils ne concernent que la partie du territoire, la plus étendue, qui était sous la juridiction de la *bailía* de Valence. L'inégale extension des territoires dont les deux *bailías* géraient le patrimoine se reflète parfaitement dans l'écart entre les quantités d'argent brassées par chacun des deux *bailes*. En 1621, il rentrait un peu plus de 1 200 000 sous, soit 60 000 livres valenciennes dans les caisses du *receptor* de Valence, et il en sortait 80 000 livres pour faire face aux dépenses ; à Orihuela, la même année, le *baile* encaissa et dépensa environ 10 000 livres. Trente ans plus tôt, le rapport était encore plus inégal ; face aux 70 000 livres de la *bailía* de Valence, celle d'Orihuela ne fit rentrer que 8 000 livres dans les coffres du trésor royal¹⁵. Il s'agit bien là de la source de revenus la plus importante du royaume pour la couronne, et de fait, c'est à la *bailía* de Valence que furent consignées les dépenses les plus significatives.

À quelques exceptions près, dans chaque registre qui était tenu par le *receptor de la bailía general* se trouvait un résumé où étaient repris, chapitre par chapitre, les différentes sommes versées et les quantités perçues et où l'on présentait le résultat de l'année concernée, excédent ou déficit, avant de soumettre l'ensemble des comptes à l'examen des assistants du *maestre racional*... Emilia Salvador Esteban, tout en soulignant l'intérêt de ces documents et en appelant de ses vœux une exploitation de ces données, mettait en garde contre un certain nombre de problèmes que pose leur traitement¹⁶.

Ces difficultés sont de plusieurs ordres. Le premier obstacle est le manque d'uniformité dans la manière de présenter les différents comptes. En effet, il semble que chaque *receptor* (huit personnes se succédèrent à ce poste de 1556 à 1624) procédait selon des critères qui lui étaient propres, reflétant ainsi les imprécisions d'une administration d'Ancien Régime. Cela affecte principalement la juste appréciation des revenus de chaque année. En effet, si les excédents d'un exercice étaient parfois directement versés à la *taula de canvis* au nom du trésorier

14. Les registres consultés portent les références ARV. MR, 161 à 226. Dans un souci d'allègement des notes en bas de page, on ne rappellera pas la référence correspondante chaque fois que l'on produira un chiffre. La connaissance de l'année est suffisante pour se rapporter au volume concerné.

15. Ces chiffres qui concernent la *bailía* d'Orihuela proviennent des volumes suivants : ARV. MR, 4615 et 4637.

16. Salvador Esteban, *La economía valenciana*, p. 356 à 357. L'auteur mentionne une partie des chiffres que nous utilisons dans ce travail : les revenus de l'ensemble du XVI^e siècle et le détail des dépenses pour l'année 1569.

général de la couronne d'Aragon, la pratique dominante voulait qu'ils fussent maintenus dans les caisses de la *recepta*, c'est-à-dire dans celles du *receptor*, jusqu'à ce que celui-ci cessât d'exercer ses fonctions. À cette occasion, le *maestre racional* examinait l'ensemble des comptes du *receptor*. Après avoir dressé le bilan global des sommes encaissées et des quantités perçues au cours de l'activité du *receptor*, le *maestre racional* réclamait les sommes dues au trésor royal ou bien ordonnait le remboursement au *receptor* des sommes qu'il avait avancées au titre des dépenses. Mais dans l'intervalle, le produit de l'année précédente était rajouté au montant total des paiements ou des revenus, selon qu'il s'agissait d'un déficit ou d'un excédent. Les sommes inscrites dans les résumés de compte, revenus ou dépenses, étaient donc grossies du montant de l'excédent ou du déficit de l'année précédente sans que cela fût toujours mentionné clairement. De ce fait, le chiffre qui peut à première vue apparaître comme le bilan d'un exercice est en réalité le cumul des résultats des exercices antérieurs d'un *receptor*. Cette pratique faussait-elle pour les hommes chargés de la gestion des finances royales la juste appréciation du rapport dépenses/revenus ? Il est difficile de répondre à cette question. Il ne semble pas que l'on se préoccupât de cet aspect de la gestion tant que les finances furent à peu près saines. Le premier document qui présente un bilan où sont clairement mis en comparaison dépenses et revenus date de 1646 : faisant allusion à des difficultés structurelles de la *bailía* pour assurer les paiements d'une année en cours avec les revenus de cette même période, le *receptor* d'alors, don Luis Scriva Zapata avertit le Conseil d'Aragon que les revenus prévisibles s'élevaient à 64 427 livres annuelles alors que les dépenses courantes représentaient la somme de 76 122 livres ; de ce fait, il manquait chaque année 11 695 livres pour terminer l'exercice¹⁷. En 1607, un autre rapport attirait l'attention sur une situation délicate, mais cette fois, cet état de fait semblait davantage la conséquence d'une conjoncture défavorable que celle d'un grand déséquilibre structurel¹⁸. Pour avoir une idée du montant des revenus annuels la plus proche de la réalité, nous avons procédé à une mise à plat de ces chiffres¹⁹.

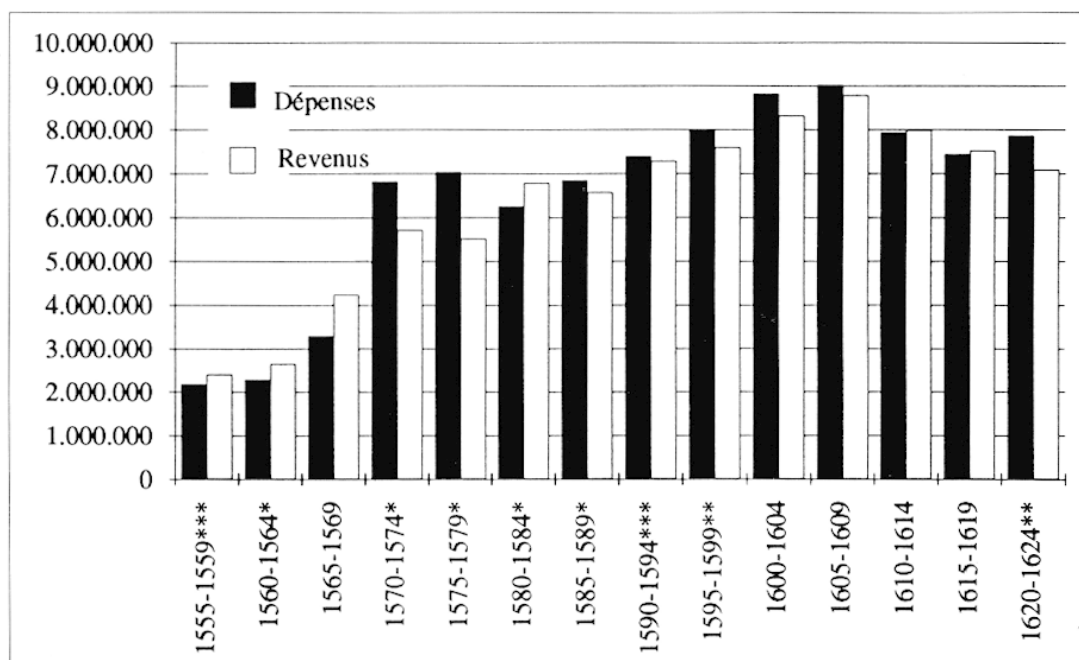
Le fait que les comptes n'étaient réellement arrêtés qu'à la fin de l'activité de chaque *receptor* produisait une autre distorsion que l'on se doit de prendre en compte au moment de l'analyse des données, mais, dans ce cas, toute correction est impossible ; on se limitera à la signaler. En 1564, 1574, 1581, 1583, 1589 et 1614 le changement de *receptor* intervint en milieu d'année ; il existe donc (sauf pour 1581 où l'un des deux registres s'est perdu) deux livres de comptes, un pour

17. ACA. CA, leg. 647, exp. 26/1.

18. ACA. CA, leg. 653, exp. 46.

19. Nous avons utilisé les indications sur les comptes annuels et nous avons consulté les comptes rendus de l'activité de chaque *receptor* lorsque cela était possible : lorsqu'il était mentionné que le résultat d'une année incluait l'ajout d'un excédent ou d'un déficit antérieur, nous l'avons soustrait, selon les cas, du montant des revenus ou de celui des dépenses. Les chiffres que l'on produit sont donc sensiblement différents des données que l'on trouve sur les documents utilisés et reflètent mieux le rapport entre les dépenses et les revenus d'une même année. Des erreurs de calcul apparaissent dans les additions d'origine des résumés des comptes, mis à part pour les années 1568 et 1609 elles représentent moins de 1% des sommes totales. Nous pensons qu'elles n'altèrent pas les tendances que l'on cherche à dégager dans notre travail.

chaque fonctionnaire, qui couvraient chacun une partie de ces années de transmission de charge. Étant donné que l'on examinait les comptes de la totalité d'une période d'activité, il était souvent procédé à divers ajustements qui étaient comptabilisés sur le dernier livre du *receptor* ; même s'ils concernaient les années antérieures et si les sommes en question n'étaient effectivement mises en paiement ou recouvrées que plusieurs années plus tard, ces chiffres venaient gonfler le volume des comptes de l'année en cours. La distorsion est particulièrement sensible en 1574 tant pour les dépenses que pour les rentrées d'argent et en 1614 pour les revenus uniquement. Afin de réduire la portée de ces différentes variations et de présenter une image la plus cohérente possible de la tendance de l'évolution des revenus et des dépenses, nous présentons les différents graphiques, par périodes quinquennales, après correction des données lorsque la période n'est pas complète²⁰. Le détail des chiffres, valeurs relatives et indices, se trouve en annexe dans le tableau récapitulatif.



Graphique 1 : Dépenses et revenus par périodes de 5 ans (1555-1624)
(en sous, 1 livre valencienne = 20 sous, 1 ducat = 21 sous).

Pour des raisons de lisibilité, l'unité choisie pour les tableaux et graphiques est le sou, nous n'avons pas tenu compte des deniers. Pendant la période étudiée, la correspondance des monnaies reste officiellement stable : 1 livre valencienne = 20 sous ; 1 sou = 12 deniers ; 1 ducat castillan = 21 sous ; 1 livre valencienne = 365 maravédís ; 1 sou = 18,25 maravédís.

20. La correction apportée a consisté à injecter dans une période incomplète la moyenne annuelle des sommes connues pour cette période multipliée par le nombre d'années manquantes. Il manque en tout quatorze années sur les soixante-dix. Nous avons représenté par des astérisques les années manquantes dans chaque période quinquennale. Du fait de notre perspective d'analyse, davantage politique qu'économique, nous n'avons pas pris en compte le phénomène inflationniste dans la présentation des chiffres.

Avant d'aborder la question des dépenses qui est au centre de notre problématique, nous ferons quelques remarques sur l'évolution générale du volume des revenus.

Sur l'ensemble de la période étudiée, les revenus de la couronne sont multipliés par trois, l'indice 2 passe de 100 pour les années 1555-1559 à 296 pour les années 1620-1624. Cette augmentation n'est pas régulière ; on peut aisément distinguer trois temps :

- une première période de croissance rapide, jusqu'au milieu des années 1570, pendant laquelle les revenus font plus que doubler en une vingtaine d'années ; pour ces quatre périodes de cinq ans, le taux de croissance est nettement supérieur au taux moyen de l'ensemble de la période qui est de 10,1% ;

- un deuxième temps, entre le milieu des années 1570 et la première décennie du XVII^e siècle, de croissance plus lente, au cours duquel les revenus passent de 5,7 à 8,7 millions de sous en trente ans. Le taux de croissance, mis à part pour la période 1580-1584, pendant laquelle il est nettement supérieur, oscille entre – 3% et 10%, se maintenant proche ou en deçà du taux moyen ;

- un troisième temps, où après avoir atteint un maximum de 8,7 millions de sous en 1605-1609, une lente diminution des rentrées d'argent de la *bailía* semble s'amorcer pour atteindre la somme de 7,3 millions de sous. Pendant ces trois dernières périodes quinquennales, le taux de croissance est négatif.

Le document envoyé au conseil d'Aragon en 1646 par le *receptor* don Luis Scriva Zapata, nous permet d'apporter un éclairage sur la situation financière de la *bailía* de Valence un quart de siècle plus tard²¹. Les revenus s'élevaient alors à 64 427 livres, soit 1 288 540 sous ; à titre de comparaison, le montant des revenus était de 1 215 744 sous pour l'année 1621 et de 1 433 401 sous en 1623. Après la diminution remarquée, les revenus de la *bailía* connurent une stagnation dans la première moitié du XVII^e siècle.

Tout cela n'a rien d'étonnant ; ces trois moments de l'évolution des revenus reflètent fidèlement le profil de l'économie valencienne qu'Emilia Salvador Esteban a dégagé pour le XVI^e siècle et qu'un récent article de Margarita Vila López met en lumière pour la première partie du XVII^e siècle²². Les économies castillane et valencienne suivirent des dynamiques différentes, voire opposées, tout au long du XVI^e siècle : alors que l'expansion castillane fut rapide dans la première moitié du XVI^e siècle, puis connut un ralentissement pendant le règne de Philippe II, c'est le schéma inverse qui caractérisa l'ancien royaume de Valence.

21. ACA. CA, *leg.* 647, *exp.* 26/1.

22. Salvador Esteban, *La economía valenciana* ; Margarita Vila López, "Los arrendamientos de las rentas del real patrimonio como indicadores económicos en la Valencia del XVII", *Estudis 16*, Valence, Universidad de Valencia, Facultad de Geografía e Historia, Departamento de Historia Moderna, 1989, p. 89 à 113.

L'étude réalisée par Emilia Salvador Esteban du prix des affermages du produit de certains droits de douane révèle, qui plus est, une même tendance à la hausse en deux temps, rapide jusqu'à la fin de la décennie 1570-1580 et plus lente pendant les dernières années du siècle²³. Ensuite, Margarita Vila López, montrant la faible évolution des prix payés pour l'affermage des impôts royaux, prouve la stagnation générale de l'économie valencienne de la première moitié du XVII^e siècle.

Plus que celle des revenus, l'étude des dépenses effectuées par la *bailía* de Valence nous semble riche d'exploitations nouvelles. Leur volume connaît un profil d'évolution similaire à celui des revenus. Sur l'ensemble de la période, on passe de l'indice 100 pour les années 1555-1559 à l'indice 360 en 1620-1624, après avoir atteint un maximum de 414 lors de la même période 1605-1609, le taux moyen de croissance est également supérieur à celui des revenus : 13,4% contre 10,1%. Certes, un décalage est perceptible entre l'envolée des rentrées d'argent et celle des dépenses pour le début de la période étudiée, tout comme cette même inertie se fait sentir quelques années plus tard, lorsque la baisse des revenus impose *a posteriori* une diminution des dépenses, mais la différence entre les deux quantités reste minime : le total des revenus de ces soixante-dix années est de 73 millions de sous ; les dépenses s'élèvent, quant à elles, à 71 millions. Ces 2 millions de sous de déficit global se réduisent à 1,4 million si l'on s'en tient aux chiffres non corrigés que nous fournissent les bilans d'activité de chaque *receptor*, où sont consignés l'ensemble des résultats annuels et qui nous apportent l'indication des résultats annuels pour les années dont les registres n'existent plus. Comment la couronne a-t-elle utilisé cette augmentation des sommes perçues ? C'est à cette question que nous allons tenter d'apporter une réponse dans les lignes qui suivent.

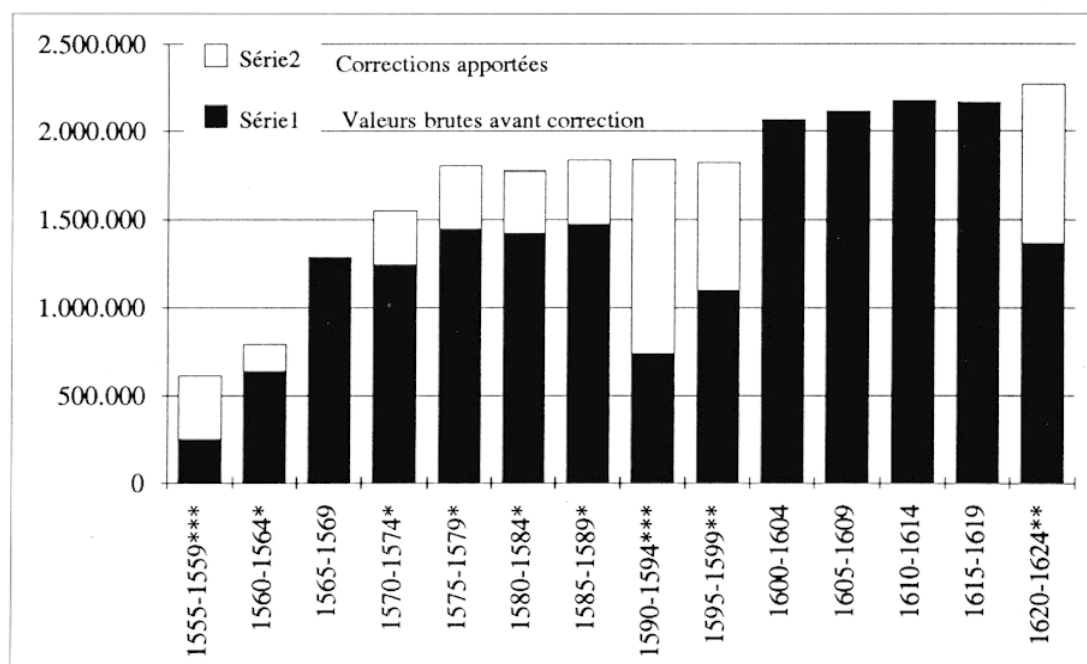
Les résumés de comptes annuels élaborés par les *receptores* de Valence reprennent les sous-totaux des sommes payées par la *bailía* selon plusieurs chapitres. Malheureusement, ils peuvent rarement être utilisés tels qu'ils apparaissent dans les livres de comptes ; là encore, le classement des différentes dépenses évolue d'un *receptor* à l'autre.

À titre d'exemple, ce n'est qu'à partir du deuxième compte de Pedro Duay, en 1565, que les salaires des juristes de l'Audience de Valence, du *baile general*, du *maestre racional* et de leurs personnels furent décomptés au chapitre des salaires et non plus sous l'intitulé *Letres e provisions reals*. C'est également à partir de cette année que fit son apparition la ligne budgétaire indépendante des pensions et rentes. Mais sous cet intitulé apparaissaient certains paiements qui n'avaient rien à voir avec des pensions, comme la solde de la garde du vice-roi de Valence et parfois les salaires des vice-rois de Catalogne et d'Aragon. En revanche, c'est dans le chapitre des salaires que le premier *receptor* don Miguel

23. Salvador Esteban, *La economía valenciana*, p. 352.

Zanoguera inscrivait la solde de la garde du vice-roi de Valence. L'étude de la distribution des dépenses de la *bailía* de Valence ne peut se faire sans une minutieuse mise à plat des chiffres.

Il est évident que nous ne pouvions procéder à une reconstruction totale des comptes de chaque année ; nous avons donc choisi de quantifier trois types de dépenses dont l'étude nous paraissait présenter un intérêt plus particulier. Il s'agit des sommes versées à titre de salaire aux officiers des institutions royales, y compris la solde de la garde du vice-roi, ainsi que, le cas échéant, le salaire du représentant du monarque, des pensions à vie concédées par la couronne et enfin des sommes utilisées à l'extérieur du royaume de Valence ; sur la totalité de la période étudiée, ces quantités représentent ensemble les trois quarts des dépenses réalisées. Le dernier quart est constitué de dépenses hétéroclites, travaux divers, remboursement de frais engagés, aides ponctuelles, achats, etc., que nous laisserons de côté. Dans le même esprit qui a présidé à la présentation des dépenses et des revenus, nous avons procédé, dans le cas des salaires et des pensions à vie dont le paiement présentait une continuité d'une année sur l'autre, aux ajustements qui permettent une meilleure lisibilité des graphiques par périodes quinquennales.



Graphique 2 : Salaires par périodes de 5 ans (1555-1624)
(en sous, 1 livre valencienne = 20 sous, 1 ducat castillan = 21 sous).

De 1555 à 1624, la variation de l'indice 1 (base 100 : 1565-1569), dont la valeur maximale n'est que de 176 en 1620-1624, est nettement inférieure à celle du volume total des dépenses qui atteint la valeur de 239 pour cette même période ; le volume des salaires versés par la *bailía*, qui représente sur la totalité de la période 26,5% du total, augmente moins que l'ensemble des dépenses.

La courbe présente deux moments distincts : une augmentation rapide de 1555 à 1579 est suivie d'une longue période de hausse modérée, mais constante. L'indice I passe de 100 à 140 en dix ans, puis ne gagne que 35 points en quarante-cinq ans. Les deux premières périodes de cinq ans, que l'on n'a pas incluses dans le calcul d'indice, subissent la distorsion qu'entraîne la prise en compte partielle des salaires des officiers royaux. Nous l'avons dit, les salaires des juristes et des personnels subalternes de la *bailía* et du *maestre racional* sont versés sous un autre intitulé. Néanmoins, à partir de 1565, l'on peut considérer que les sommes indiquées reflètent l'ensemble des quantités perçues par les agents du roi payés par la *bailía* de Valence.

L'augmentation que l'on remarque dès les années 1570 est le résultat de plusieurs facteurs. D'une part, en 1573, deux *regentes* et l'*avogado fiscal y patrimonial* du Conseil d'Aragon furent payés directement par la *bailía* de Valence et non plus par la trésorerie générale de la couronne d'Aragon ; il en fut ainsi dans la plupart des années entre 1573 et 1602 et au-delà, cette prise en charge fut systématique. D'autre part, plusieurs autres ajustements eurent lieu à cette époque et doivent s'interpréter comme un effort global de rationalisation du fonctionnement de l'administration valencienne. Certaines primes versées au titre de pensions (*maestre racional*, gouverneurs) furent dorénavant entièrement versées avec les salaires. Alors que précédemment on avait recours, selon les besoins, aux services de notaires publics que l'on payait au prorata de la durée de leur activité, en 1572 on stabilisa à quatre le nombre des assistants du *maestre racional* tout en augmentant leur solde et en les employant à plein temps. La mesure était expliquée de la façon suivante : ... *sa majestat [...] inforat que lo offici de mestre racional sera millor servit ab sols quatre coadjutors que no atenguesen a altre sino a sos officis y ab augmentarlos lurs salaris perque eren tenues y ab ellos nos podien entretenir ...*²⁴. À cette même époque, un certain nombre de petits employés de la *bailía*, chargés de tenir les livres de comptes et de contrôler la perception des droit royaux qui n'étaient pas affermés, firent son apparition sur la liste des officiers qui recevaient un salaire fixe ; précédemment, ils le percevaient plus ou moins régulièrement au titre des *Letres e provisions reals*. En 1587, on nomma un second magistrat pour siéger auprès du gouverneur de Valence²⁵. En 1586, le salaire de l'assesseur du *baile general* passa de 25 à 500 livres ; en contrepartie, les émoluments qu'il percevait sur les sentences prononcées furent désormais limités à 100 livres annuelles²⁶.

Toutes ces mesures prises indépendamment les unes des autres ont peu d'incidence sur le volume total des salaires versés, mais leur cumul explique l'augmentation constatée. Elles sont aussi porteuses de sens ; ces décisions sont prises dans une période assez bien délimitée dans le temps et qui englobe les trente premières années du règne de Philippe II. Toutes sont orientées vers l'amélioration

24. ARV. MR, 178.

25. ARV. R, 433 et MR, 194.

26. ACA. CA, *leg.* 651 34/1.

du fonctionnement des institutions : en stabilisant les personnels, en augmentant les rémunérations indépendantes de l'activité réalisée, on contribue à rendre cette administration plus fidèle, plus efficace, plus apte, en fait, à répondre aux exigences d'un État dont Philippe II s'employa à renforcer l'autorité.

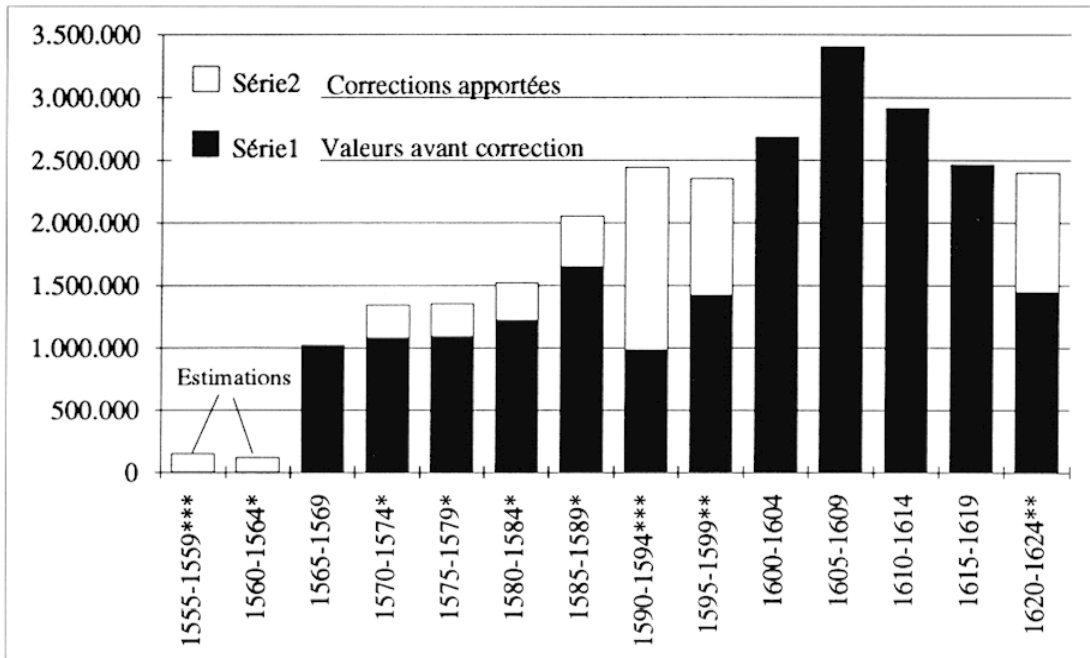
Après les années 1580, le volume global des salaires reste stable. Cela ne signifie pas qu'aucune augmentation des rémunérations ne fut concédée aux officiers royaux. Le traitement des magistrats de l'Audience royale de Valence fut nettement amélioré à la suite des *Cortes* de 1563-64 et de celles de 1604 passant, pour les *letrados* de la salle civile de 200 à 400 livres, puis à 600 livres (compte non tenu des émoluments) et, pour ceux de la salle criminelle, de 200 à 600 livres, puis à 1 000 livres (leur droit de percevoir des émoluments sur les sentences prononcées fut supprimé dès 1564). Pour ces derniers, le traitement fut ramené en 1607 à 733 livres. Mais ces augmentations ne furent pas uniquement supportées par la *bailía* de Valence ; dès les *Cortes* de 1564, la *diputación del general* fut mise à contribution et supporta une partie des nouveaux salaires des magistrats de l'Audience²⁷.

Alors que l'indice I du montant total des dépenses s'élève à 274 pendant les années 1605-1609 pour ensuite redescendre à 239, le même indice pour les salaires connaît une augmentation modérée, mais constante. Le caractère régulier et incompressible des dépenses que représente le versement des salaires des personnels de l'administration royale explique sans nul doute ce profil d'évolution. Dans le rapport de don Luis Scriva Zapata au Conseil d'Aragon auquel nous avons déjà fait allusion, le montant total des salaires versés est supérieur à celui des années vingt du XVII^e siècle. Mais la différence de 300 000 sous est la conséquence de la prise en charge d'un plus grand nombre de traitements des magistrats et bureaucrates du Conseil d'Aragon, ainsi que de la solde versée à des personnels militaires qui, auparavant, n'apparaissait pas dans le chapitre des salaires. Tout porte à croire que c'est bien au tournant du XVI^e siècle que se stabilisa le nombre de fonctionnaires au service du roi et que se mit en place un appareil d'État qui, dans ses grandes lignes, ne connut pas de grandes modifications jusqu'à l'entrée en vigueur des décrets de *Nueva Planta*.

La deuxième source de dépenses de la *bailía* de Valence qui a attiré notre attention est constituée par les *mercedes*, pensions conférées par le roi à des particuliers, en récompense des services rendus. Là encore, les chiffres que l'on produit diffèrent sensiblement de ceux que l'on trouve dans les résumés des comptes annuels du *receptor* : nous avons soustrait, année par année, les quantités qui apparaissaient sous cet intitulé, mais qui n'étaient pas des pensions. Jusqu'à l'arrivée de Pedro Duay à la *recepta* de Valence en 1565, on ne distinguait pas les

27. Teresa Canet Aparisi, *La Magistratura Valenciana en la época foral moderna*, (Monografias y fuentes 16), Valence, Departamento de Historia Moderna, Facultad de Geografía e Historia, Universitat de València, 1990, p. 62 à 71.

pensions d'un certain nombre d'autres dépenses ; nous avons cependant établi une extrapolation pour chacune des deux périodes concernées à partir de l'examen détaillé des registres des années 1557 et 1560. Cette estimation confirme la tendance observée pour les deux périodes suivantes. Pour les mêmes raisons que dans le cas des salaires, nous n'avons pas inclus les dix premières années dans le calcul de l'indice 1.



Graphique 3 : Pensions par périodes de 5 ans (1555-1624)
(en sous, 1 livre valencienne = 20 sous, 1 ducat castillan = 21 sous).

L'allure générale de l'histogramme des pensions reflète dans ses grandes tendances celle de l'évolution de l'ensemble des dépenses : le montant des pensions versées par la *bailía* croît rapidement au cours des vingt premières années, passant de 250 000 sous (extrapolation) à 1 340 000 sous ; le maximum est atteint pendant la période 1605-1609 ; puis les quantités diminuent pendant les quinze dernières années. L'indice le plus élevé, celui de la période citée précédemment, est de 335 ; la comparaison de l'indice 1 des différents paiements et de l'ensemble des dépenses, dont la base 100 est la période 1565-1569, révèle que c'est le chapitre des pensions qui a connu la plus forte croissance jusqu'à la première décennie du XVII^e siècle. Sur l'ensemble de la période 1555-1624, le taux moyen de croissance est de 24%, nettement supérieur à celui de l'ensemble des dépenses, qui est de 13,5%.

Tout porte à croire qu'il s'agit là d'un domaine sur lequel la couronne a porté tous ses efforts : la capacité du roi à distribuer faveurs et récompenses est un élément-clé pour comprendre la politique menée envers les groupes dirigeants locaux.

En affinant l'analyse, on remarque que l'histogramme des pensions présente un profil d'augmentation en paliers successifs. Pendant les années 1565-1569, 1585-1589 et 1605-1609, les taux d'accroissement, qui sont respectivement de 32%, 35% et 27%, sont les plus élevés de l'ensemble de la période étudiée et sont supérieurs au taux moyen de croissance. Or, ces trois périodes succèdent exactement à trois convocations des *Cortes* valenciennes. Philippe II siégea deux fois face aux représentants du royaume : en 1563-64 puis en 1585, son successeur ne le fit qu'une fois en 1604.

Dans la couronne d'Aragon, la tradition du "pactisme institutionnel" – partage du pouvoir législatif entre le monarque et les représentants du royaume – faisait que la concession d'un service financier par les trois *brazos* valenciens était l'objet d'une négociation sans doute plus âpre qu'en Castille. Du moins les représentants, notamment ceux du *brazo militar*, la noblesse, étaient-ils beaucoup plus nombreux que les *procuradores* des villes castillanes²⁸. Les trois *brazos* du royaume de Valence présentaient, dès l'ouverture des sessions, une série de *greuges* ou *contrafurs* qui dressait la liste des entorses au système juridique valencien commises par les représentants de la couronne. Toujours en théorie, ce n'était qu'une fois ces requêtes satisfaites que commençaient les négociations sur la contribution financière qu'allait apporter le royaume de Valence à la monarchie espagnole.

Les études récentes sur les *Cortes* valenciennes des trois Philippe montrent que, si le caractère contractuel des relations entre le monarque et le royaume était respecté dans ses grandes lignes, le roi put, malgré tout, se permettre de faire la sourde oreille aux requêtes dont la satisfaction aurait supposé une perte significative d'autorité²⁹. Parallèlement, les membres de chaque *brazo*, dont la représentativité peut être fortement mise en doute, dépassèrent rarement dans leurs requêtes la simple défense des intérêts des groupes sociaux auxquels ils appartenaient³⁰. Gagner la bonne volonté de représentants dont les revendications manquaient à ce

28. Tous les nobles valenciens avaient le droit de participer aux *Cortes*. James Casey avance le chiffre de 500 pour les *Cortes* de 1626. Dans la pratique, tous les nobles n'assistaient pas à des *Cortes* qui ne se tenaient plus dans le royaume de Valence ; les plus pauvres ne pouvaient se permettre d'entreprendre un voyage coûteux jusqu'à Monzón et de faire face aux dépenses occasionnées par ce séjour. Pour les mêmes raisons matérielles, certains abandonnaient l'assemblée avant la fin de toutes les délibérations.
29. E. Salvador Esteban, *Las cortes valencianas del reinado de Felipe II*, (Monografías y fuentes, 7), Valence, Universidad de Valencia, Departamento de Historia Moderna, 1974, 179 p.. "Las cortes de Valencia", *Las Cortes de Castilla y León en la Edad Moderna*, Actas de la Segunda Etapa del Congreso Científico sobre la Historia de las Cortes de Castilla y León, Salamanca, del 7 al 10 de Abril de 1987, p. 735 à 821, editado por las Cortes de Castilla y León, Valladolid, 1989 ; Eugenio Ciscar Pallares, *Las cortes valencianas de Felipe III*, (Monografías y fuentes, 8), Valence, Universidad de Valencia, Departamento de Historia Moderna, 1973 ; Dámaso de Lario, *El comte-duc d'Olivares i el Regne de València*, (série "La unitat", 97), Valence, Eliseu Climent, Editor, 1986.
30. E. Salvador Esteban, "Poder central y poder territorial. El Virrey y las Cortes en el Reino de Valencia", *Estudis*, 12, Valence, Universidad de Valencia, Facultad de Geografía e Historia, Departamento de Historia Moderna, 1986, p. 9-28.

point de portée politique ne fut pas chose difficile : habits d'ordres militaires, privilèges de noblesse pour les simples *cavallers* et enfin pensions annuelles furent assez généreusement distribués à cet effet³¹.

Cet accroissement par paliers des sommes payées par la *bailía* de Valence s'explique parfaitement par cette politique de distribution de récompenses aux services rendus lors de ces moments privilégiés que sont les *Cortes*. C'était à cette occasion que l'on mesurait la fidélité à la couronne des groupes dirigeants ; c'était aussi pour eux le moment de monnayer cet appui qu'ils venaient d'apporter au roi. C'est ainsi que, peu après les *Cortes* de 1585, don Pedro Carroz de Villaragut écrivit au conseil d'Aragon pour rappeler ses bons services pendant les délibérations et solliciter quelque récompense ; on lui donna cent ducats annuels payables par la *bailía* de Valence³². Un autre cas, celui de don Antonio Bellvis, est édifiant : sa virulence lorsqu'il avait exercé la charge de *síndico* de la *diputación del general* avait plus d'une fois déplu aux représentants du roi ; or, en 1607 notre homme demanda à entrer au service de la monarchie en tant que lieutenant du gouverneur de Játiva. Comment expliquer ce retournement d'attitude par rapport au pouvoir royal si ce n'est par l'abondance des faveurs que reçurent les Bellvis ? Lorsque Philippe III, grâce aux bons offices du marquis de Denia, se rendit à Valence pour y célébrer son mariage, le fils de don Antonio Bellvis obtint un habit de l'ordre de Saint-Jacques ; aux *Cortes* de 1604, son petit-fils reçut une rente de deux cents ducats et à ce même moment on promit à don Antonio une pension de deux cents livres en attendant une éventuelle nomination à un poste de gouverneur. En 1607, on lui préféra un autre candidat – il semble qu'au Conseil d'Aragon on ne lui faisait pas une entière confiance – ; don Antonio Bellvis réclama et obtint alors les deux cents livres de la rente annuelle promise³³. Même s'il dépasse les limites chronologiques de notre étude, un troisième exemple, de 1626, éclaire parfaitement le mécanisme des clientèles qu'un "maître" pouvait mobiliser en faveur de la couronne : quelques jours à peine après le vote favorable sur la contribution valencienne au projet d'*Unión de Armas*, le docteur en droit Marco Antonio Miguel, *cavaller* de Valence, demandait une récompense à sa fidélité au roi. Sa requête fut traduite en ces termes par le *protonotario* : *haze relacion de lo que ha servido a V. M^d. en las cortes facilitando y disponiendo el servicio de V. M^d. con deudos y amigos y que el y un her[mano] suyo fueron de los primeros que votaron en esta conformidad...*³⁴.

La corrélation entre les augmentations du volume des pensions versées et les événements-clés de la vie politique valencienne est manifeste. Il reste cependant à dire quelques mots de l'accroissement que connaît la période des années 1600-1604. Bien qu'il soit de moindre importance que les précédents, ce taux s'élève à

31. James Casey, *El Reino de Valencia en el siglo XVII*, Madrid, Siglo XXI de España Editores, 1983, p. 248-249 (= Casey, *El Reino de Valencia*).

32. ACA. CA, leg. 651, exp. 6/19.

33. ACA. CA, leg. 653, exp. 10/5.

34. ACA. CA, leg. 625, exp. 8.

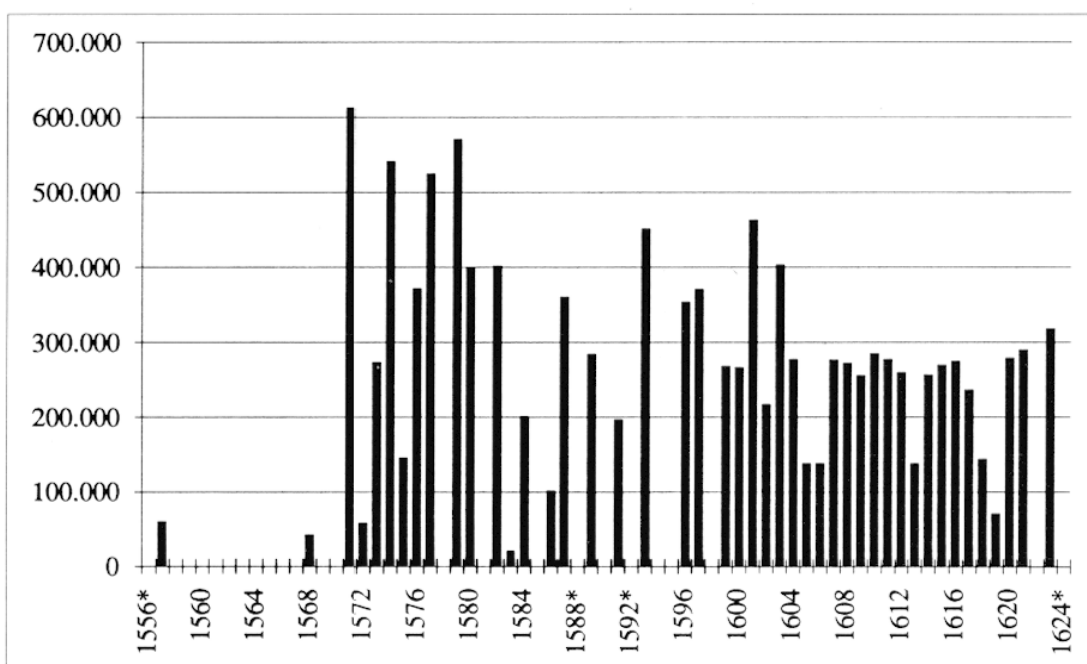
14%. En premier lieu, nous pensons que ce chiffre est légèrement surévalué par contrecoup de la sous-estimation du montant des pensions versées pendant la période précédente : du fait de la disparition du registre de l'année 1598, les dix-huit privilèges de rente annuelle qui sont concédés au cours de cette année-là³⁵ (en moyenne nous en trouvons entre trois et cinq nouveaux par an dans les années de stabilité) ne sont pris en compte que dans les chiffres de l'année suivante, ce qui diminue le montant total estimé pour cette période à partir des moyennes des quatre années connues. Le découpage en périodes quinquennales comporte aussi certains dangers : il y a bien augmentation, mais moins tardive que ne le laissent croire nos chiffres. Elle eut lieu l'année du décès du vieux roi, peu après le retour dans l'entourage du prince Philippe de l'ambitieux marquis de Denia, soucieux de consolider sa clientèle valencienne.

Au cours de ces soixante-dix années, le roi d'Espagne put ainsi redistribuer à des particuliers près d'un tiers des revenus de la *bailía general* de Valence sous forme de pensions. Dans de nombreux cas, ces rentes furent transmises en héritage, entières ou fractionnées, et finirent par constituer un appoint non négligeable aux faibles revenus d'une petite noblesse provinciale. En rendant dépendante de ses faveurs une fraction importante de la noblesse valencienne, la monarchie espagnole était en position de force pour exiger d'elle, en retour, l'expression de sa fidélité.

Le troisième point qui a retenu notre attention est constitué par un ensemble de paiements divers qui n'apparaissent jamais comme faisant partie d'un groupe défini dans les livres de comptes consultés, mais qui est le fruit d'une reconstruction complète de notre part. Dans la plupart des cas, le fonctionnaire chargé de tenir les comptes de la *bailía*, en plus de la quantité payée et de l'identité de la personne qui la recevait, indiquait le motif du versement effectué. Cela nous a permis de constater que de nombreuses sommes versées au trésorier général de la couronne d'Aragon étaient en fait destinées à faire face à des dépenses dans d'autres territoires de la monarchie espagnole que le royaume de Valence. Cette reconstruction a rendu nécessaire l'examen détaillé, dans tous les registres consultables de l'époque, de la rubrique *Dates fetes per provisions real al thesorier e altres*, parfois intitulée plus simplement *Letres y provisions reals*. Seuls ont été retenus les paiements dont il était indiscutable qu'ils allaient traverser les frontières du royaume pour être versés à des personnalités identifiables de l'appareil politico-militaire de la monarchie. Les sommes calculées sont certainement sous-estimées, car nous n'avons pas pris en compte, dans leur calcul, les pensions ou les aides financières ponctuelles versées à des particuliers que certains indices permettaient d'identifier comme "étrangers", mais que l'on ne pouvait rattacher à aucun des organes de pouvoir connus.

35. ARV. MR, 206, année 1600 : à chaque versement effectué, lorsqu'il s'agit d'une pension annuelle, on rappelle sur le registre de comptes à quelle date a été délivré le privilège royal.

L'évolution de la quantité des sommes exportées présente trois moments distincts. Jusqu'à l'année 1570, nous ne trouvons que deux sorties d'argent de Valence qui correspondent à des sommes peu importantes³⁶. De 1571 jusqu'au tout début du XVII^e siècle, des quantités considérables sortirent chaque année du royaume (sauf en 1585). Ensuite, ces dépenses qui acquièrent une certaine régularité, se stabilisèrent autour de 280 000 sous annuels – soit 14 000 livres valenciennes – à partir des années 1600. Au total, c'est un minimum de 17% de l'ensemble des dépenses qui fut réalisé à l'extérieur du royaume de Valence.



Graphique 4 : Sommes exportées par an (1555-1624)
(en sous, 1 livre valencienne = 20 sous, 1 ducat castillan = 21 sous).

Le 29 octobre 1567, le conseil d'Aragon écrivait à Pedro Duay, *receptor* de la *bailía* de Valence, pour lui demander, au nom du roi, de verser 3 000 ducats au trésorier général de la couronne d'Aragon :

*Por que para subvenir algunas necesidades de la Regia Corte, las quales no puede suplir nuestra thesoreria general por estar muy exhausta y gastada, avemos acordado para remedio desto valernos de vuestra receptoría y que se libren della tres mil ducados al Egregio don Pedro Fernández de Cabrera y Bovadilla [le comte de Chinchón] mayordomo de nuestra casa y Thesorero general de los Reynos de la Corona de Aragón...*³⁷.

36. Nous avons choisi de ne pas présenter ce graphique par périodes quinquennales pour la simple raison que la nature des données qu'il représente ne s'y prête pas : les versements pouvaient subir de fortes variations d'une année sur l'autre. Pour cette raison, nous n'avons apporté aucune correction aux chiffres obtenus ; les calculs d'indice et de taux de croissance n'auraient eu, non plus, aucun sens.

37. ARV. R , 255 f° 177 v°.

Des courriers de cette teneur, Pedro Duay et ses successeurs en reçurent de nombreux. Parfois, le motif du transfert de fonds était spécifié : en 1573, on demanda 35 541 réaux castillans pour payer les pensions des *censales*, obligations comparables aux *juros* du royaume de Castille, que des villes royales d'Aragon avaient contractés et dont elles ne pouvaient plus payer les intérêts. La même demande sera renouvelée en deux fois en 1575, pour la somme totale de 33 500 réaux³⁸.

Dans la plupart des autres cas, ces fonds étaient destinés à réaliser des dépenses d'ordre militaire ; le plus souvent c'est leur caractère exceptionnel qui sembla justifier le recours aux finances valenciennes. En 1571, le *receptor* Pedro Duay versa la somme considérable de 608 000 sous, soit 30 400 livres valenciennes pour payer les soldats qui se trouvaient en Aragon sous les ordres du duc de Segorbe afin de faire face aux troubles qui agitaient la *comunidad* de Teruel³⁹. Remarquons que ces quelque 29 000 ducats représentaient plus de la moitié des revenus de la *bailía* de Valence pour l'année en cours. Trois ans plus tard, en 1574, ce furent 25 000 livres (500 000 sous) qui partirent en direction de Perpignan afin de payer les travaux de fortification de la ville catalane. En décembre de l'année 1576 (la somme sera décomptée en 1577), on expédia 10 000 ducats (210 000 sous valenciens) à Majorque, là encore pour participer au paiement des travaux de fortification que l'on avait entrepris dans l'île. À côté de la contribution valencienne à ces dépenses exceptionnelles qui s'inscrivaient dans le cadre de la politique globale de défense de l'Espagne en Méditerranée ou qui servaient à financer des actions militaires d'urgence dans le cas de l'Aragon, on assista à cette même époque à un autre phénomène : la prise en charge progressive de frais ordinaires auxquels les revenus locaux de la couronne, tant en Catalogne qu'en Aragon, ne permettaient plus de faire face.

Il en fut ainsi du salaire du *Presidente de la comunidad* de Teruel en Aragon dont l'intégralité, ou parfois seulement une partie, fut payée par la *bailía* de Valence à partir de l'année 1573. Depuis 1585, résidait de façon permanente à Teruel, une troupe commandée par le Valencien don Alonso Zanoquera ; c'est encore la *bailía* de Valence qui paya sa solde dès l'année 1586. Le fait le plus marquant, tant par sa régularité que par sa portée symbolique, est sans doute la prise en charge progressive par les finances valenciennes, des salaires des vice-rois de Catalogne et d'Aragon, ainsi que de la solde de leur garde.

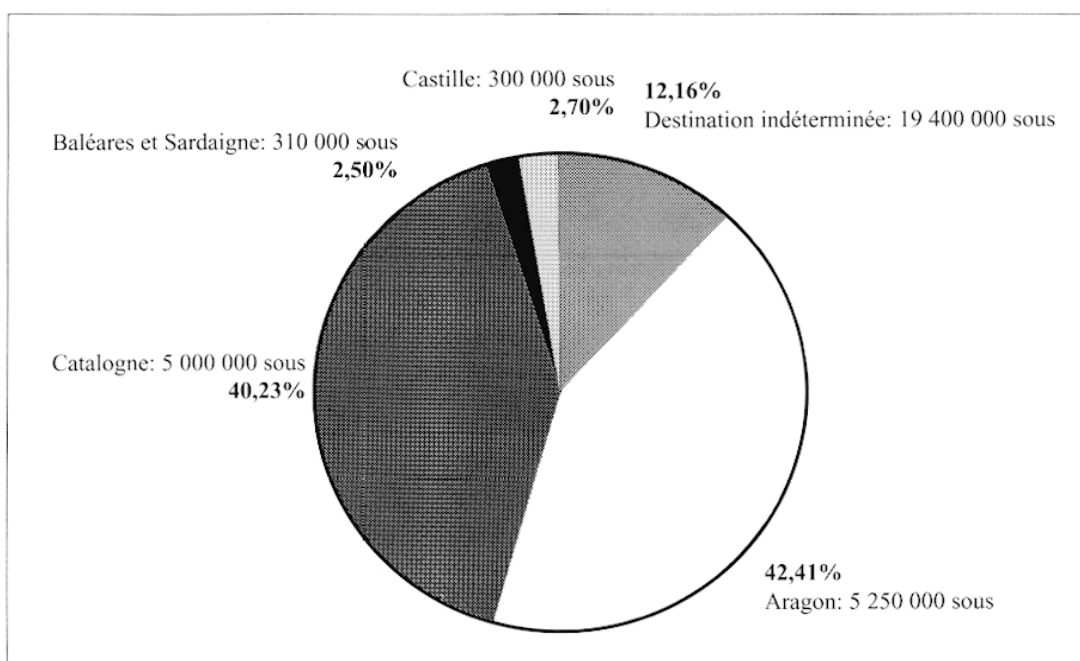
C'est en 1575 que la première somme fut versée à cet effet : il s'agissait de payer une partie de la solde de la garde du vice-roi d'Aragon. L'année suivante, 240 000 sous servirent à payer le salaire et la prime ordinaire, *ayuda de costa*, du vice-roi de Catalogne – sans doute pour une durée supérieure à une année – *por estar exhausta la Thesorería general de la Corona de Aragón*, selon la formule, désormais consacrée, du courrier envoyé à la *bailía* de Valence. Dès l'année 1587,

38. ARV. R., 255 f° 257 r° et 258 r°.

39. Gregorio Colas Latorre et José Antonio Sala Ausens, *Aragón en el siglo XVI. Alteraciones sociales y conflictos políticos*, Saragosse, Departamento de Historia Moderna, Universidad de Zaragoza, 1982, p. 476 à 478.

les revenus du patrimoine royal valencien se substituèrent presque complètement aux fonds aragonais pour rétribuer régulièrement les services du représentant du roi à Saragosse. Il fallut attendre 1593 pour qu'il en fût de même pour le vice-roi de Catalogne. Au milieu du XVII^e siècle, le financement direct par la *bailía* de Valence du traitement des deux vice-rois ainsi que de la solde de leur garde était un fait acquis : dans son rapport sur les revenus et les dépenses de la *bailía*, don Luis Scriva Zapata les intégrait dans les paiements du *quarto grado*, au même titre que les salaires des officiers royaux du royaume de Valence⁴⁰.

L'examen de la répartition géographique de la destination de ces transferts de fonds confirme l'impression que donnent les exemples cités.



Graphique 5 : Répartition géographique des sommes exportées de Valence.

Pour l'essentiel – 85% des paiements dont la destination est précisée – il s'agit d'une redistribution au sein des pays qui composaient la couronne d'Aragon. L'Aragon et la Catalogne se taillaient la part du lion : respectivement 42,4% et 40% des sommes exportées. Les îles de la Méditerranée occidentale n'en reçurent que 2,5%. Les 300 000 sous qui partirent vers le royaume de Castille, 2,7% du total, ne constituèrent qu'un apport marginal et peu significatif pour les finances du pilier de la monarchie espagnole. Pour l'anecdote, la *bailía* de Valence paya en 1574 deux années de salaire de l'*apostador de la Casa real* et acheta, pour 64 625 sous, des parchemins pour le monastère de Saint Laurent de L'Escorial en 1580. Enfin, on ne sait pas avec précision quelle fut l'utilisation d'un peu plus de 12% du total des sommes exportées. Ces 1 500 000 sous furent payés par la *bailía* sur ordre du Conseil d'Aragon et servirent à alimenter la *muy exhausta y gastada thesoreria general de la Corona de Aragón*.

40. ACA. CA, leg. 647, exp. 26/1.

L'importance du patrimoine que possédait encore le roi dans les terres du Levant et la relative prospérité de Valence, furent les principaux facteurs qui permirent à la monarchie d'effectuer une redistribution des excédents dégagés vers d'autres territoires dans lesquels la faiblesse des revenus directs de la couronne était manifeste. J. H. Elliott signale que le total des revenus qu'encaissaient le *mestre racional*, la *batllia general* et la *procuradoria dels Comtats* n'était que de 18 000 livres barcelonaises (environ 17 000 livres valenciennes) au début du XVII^e siècle⁴¹. Ce chiffre, légèrement supérieur aux 12 000 livres valenciennes des revenus de la *bailia general* d'Orihucla en 1607⁴², représentait à peine le tiers des sommes qui rentraient dans les coffres de la *bailia* de Valence à la même époque.

Le premier versement important de la *bailia* à l'extérieur des frontières du royaume date de 1571 ; d'après ce constat il aurait fallu attendre une quinzaine d'années avant que les augmentations successives des rentrées d'argent fussent suivies d'exportations significatives. La remarque est vraie si l'on ne prend en compte que les exportations directement effectuées depuis la *bailia* de Valence. À l'échelon supérieur, la *tesorería general de la Corona de Aragón* recueillait des sommes qui provenaient de tous les territoires de l'ancienne confédération qui étaient encore du ressort du Conseil d'Aragon ; de la même façon, la *tesorería* effectuait des paiements dans les différents royaumes. En ce qui concerne Valence, la *tesorería* encaissait régulièrement le produit des peines et compositions imposées par l'Audience royale (les autres tribunaux royaux le versaient au *lugarteniente de tesorero general*), les recettes des amortissements et enfin, les annuités du service concédé par les *Cortes* qui n'était pas versé en une seule fois. Ces sommes ne transitaient pas par la *bailia*, sauf lorsqu'il s'agissait d'un versement effectué par le *receptor* sur ordre du *tesorero general*. Alors qu'en 1570, il semble qu'aucune somme ne traversa les frontières du royaume de Valence depuis la *bailia*, c'est à la *tesorería* que s'effectua une redistribution des moyens financiers dans la couronne d'Aragon. Le royaume de Valence apporta cette année-là 250 000 sous à la *tesorería general*, mais n'en reçut que 33 000 en paiements divers. En revanche, la Catalogne qui envoya 12 000 sous barcelonais à la *tesorería* en reçut 256 000. De la même façon, en 1590, alors que le mécanisme de redistribution directe depuis la *bailia* était déjà en place, Valence déposa 700 000 sous dans les coffres du trésorier général et reçut la somme ridiculement faible de 3 430 sous. Cette même année, Barcelone envoya 270 000 sous barcelonais et en reçut 290 000. Les efforts s'étaient portés sur l'Aragon en proie au désordre, cette fois dans le comté de Ribagorza : alors que les ressources de la *tesorería* dans le royaume d'Aragon s'élevaient à 230 000 sous de monnaie *jaquesa*, la monarchie y dépensa 750 000 sous de la même monnaie⁴³.

41. Elliott, *La rebelión de los catalanes*, p. 89-90.

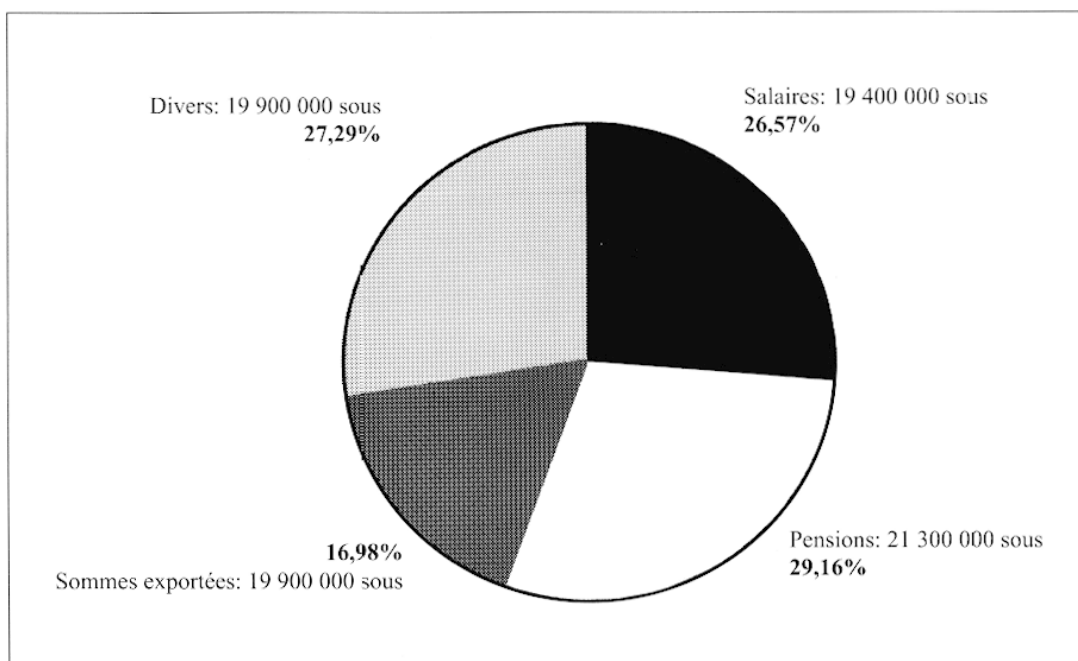
42. ARV. MR, 4629.

43. ACA. CA, *lib.* 20 (année 1570) et *lib.* 39 (année 1590). La monnaie catalane est légèrement plus faible que la valencienne : 1 sous barcelonais vaut environ 0,95 sous valencien. La livre vaut 20 sous.

Les quantités d'argent sorties de la *bailía* de Valence ne furent donc pas les seuls revenus valenciens que le roi d'Espagne consacra à des dépenses ordinaires et extraordinaires dans d'autres territoires, où il était moins riche et son pouvoir plus menacé. La prise en charge directe par la *bailía* de Valence, en supprimant les intermédiaires de la *tesorería general*, représentait sans doute un allègement du travail de la bureaucratie centrale ; cette situation consacrait Valence comme principal pourvoyeur de fonds des territoires soumis à la juridiction du Conseil d'Aragon.

La relative aisance financière de la monarchie à Valence est un élément essentiel pour la bonne compréhension des relations qu'entretenaient le roi d'Espagne et son royaume levantin. Si les tensions furent nombreuses entre la couronne et les *estamentos*, ces émanations des *Cortes* qui pouvaient se réunir en un jour et qui envoyaient souvent des ambassadeurs à la Cour pour réclamer réparation des torts causés par les représentants du roi, elles ne menèrent jamais les parties en présence à l'affrontement déclaré comme cela fut le cas en Aragon en 1591 et dans la principauté catalane cinquante ans plus tard.

L'examen de la répartition globale des dépenses de la *bailía* confirme que la possibilité d'obtenir des excédents financiers à Valence a exercé une influence essentielle sur le climat politique du royaume.



Graphique 6 : Répartition du total des dépenses de la *bailía general* de Valence (1555-1624).

La nécessité de payer les officiers royaux et de faire face aux dépenses courantes de fonctionnement a largement pu être satisfaite par les ressources propres de la couronne dans le royaume de Valence. Le versement des salaires n'a représenté, entre 1555 et 1624, que 26,5% des dépenses totales directement

réalisées par la *bailía* de Valence. Des 19 900 000 sous qui constituent la rubrique "divers", une large part est absorbée par les frais de fonctionnement de l'appareil d'État. Dans ces 29,3% des dépenses totales se trouvent aussi les nombreuses aides exceptionnelles et frais de mission que le roi a pu se permettre de verser à ses officiers en poste dans le royaume du Levant. L'administration royale avait davantage de moyens à Valence qu'à Saragosse ou à Barcelone. Cela contribua certainement à une meilleure efficacité de l'appareil d'État et à un prestige plus important, auprès des élites valenciennes, des institutions royales et des charges qu'elles offraient.

Le roi eut les moyens de redistribuer une part importante de ses revenus : près de 30% de ceux de la *bailía general* de la capitale du royaume, soit 1 million de ducats castillans. Pour avoir une vision complète des faveurs que pouvait distribuer le roi grâce aux ressources valenciennes, il faudrait rajouter, sans prétendre à l'exhaustivité, les pensions payées par la *bailía general* d'Orihuela, les rentes versées sur les revenus du *Maestrazgo* de Montesa, les habits de chevalier et les *encomiendas* de l'ordre militaire valencien, ainsi que les nombreux dons ponctuels financés par les *bailías* elles-mêmes ou pris sur d'autre revenus. Cette largesse dont sut faire preuve la monarchie à l'égard de la classe dirigeante valencienne est à mettre en rapport avec la stabilité politique que connut le royaume de Valence, à l'inverse des autres territoires de la couronne d'Aragon.

Tenémoslos por más muelles se serait exclamé le comte-duc d'Olivares en comparant les Valenciens aux Catalans et aux Aragonais⁴⁴. Outre le fait que la monarchie avait pu payer aux élites locales le prix de leur fidélité, cette vérité politique ne doit pas faire oublier que la société valencienne était l'une des plus conflictuelles de la péninsule. D'après un rapport du régent du Conseil d'Aragon, don Luis Blasco, on commettait plus d'assassinats dans les rues et dans les campagnes valenciennes que dans tout autre royaume de la monarchie espagnole. La justice du roi y prononçait aussi, par contumace le plus souvent et généralement commutées en années de service dans les armées royales, plus de condamnations à mort que dans une Castille vingt fois plus peuplée⁴⁵. Bien qu'on ne puisse prendre totalement au pied de la lettre ces affirmations dont le fondement était bien plus politique que scientifique, ces propos sont révélateurs de la grande conflictivité du climat social⁴⁶. Plutôt que de faire porter tous ses efforts à éradiquer cette violence quotidienne, la couronne a exporté de Valence d'importantes sommes d'argent, 17% des revenus de la seule *bailía* de la capitale du Turia, pour faire face à des dépenses qui relevaient d'un intérêt stratégique d'une autre envergure. Que

44. Casey, *El Reino de Valencia*, p. 231.

45. ACA. CA, leg. 583, exp. 7/24. Le document, non daté, a été probablement rédigé dans les années 1620-1630.

46. Voir à ce sujet l'étude de la typologie de la délinquance de Pablo Pérez García, *La comparsa de malhechores. Un ensayo sobre la criminalidad y la justicia urbana en la Valencia pre-agermanada, 1479-1518*, Valence, Centro de historia local de la Diputación de Valencia, (Historia local, 6), 1990, 342 p.

ce fût pour répondre aux exigences de la politique de défense en Méditerranée occidentale, pour étouffer les révoltes aragonaises ou tout simplement pour permettre le fonctionnement des institutions, le royaume du Levant, productif et fidèle, mais non paisible, palliait les carences des ressources de la monarchie en Catalogne et en Aragon, sans que cela semblât soulever les protestations des élites valenciennes.

La pacification du royaume, qui était pourtant l'un des principaux objectifs déclarés du roi et de ses représentants, était de ce fait, reléguée à l'arrière-plan des intérêts supérieurs de la monarchie. Ce décalage entre le discours volontariste, prônant la mise en œuvre de tous les moyens en vue de réprimer le banditisme et l'utilisation, à d'autres fins, d'une part importante des excédents des revenus valenciens, prend tout son sens lorsqu'on s'interroge sur la nature des relations entretenues la couronne et la classe dirigeante valencienne.

L'apparente négligence de la monarchie envers un royaume qui, au sein de l'ancienne confédération catalano-aragonaise, apportait des revenus substantiels, s'intégrait, à notre avis, dans une stratégie globale de recherche mutuelle d'équilibre entre la monarchie et la noblesse valencienne. La lutte contre le banditisme, pendant les quelques périodes où elle fut réellement offensive, constitua la principale source de conflit politique entre la couronne et les représentants du royaume⁴⁷. Bien que l'aristocratie valencienne fût plongée dans d'interminables luttes de clans qui représentaient en soi un défi permanent au pouvoir du roi, elle était aussi largement compromise, directement ou par le biais de ses fidèles, dans le fonctionnement de l'appareil d'État. Dans ces conditions, l'affrontement direct ne pouvait que priver la monarchie espagnole de l'appui de ses principaux partenaires valenciens. Au contraire, tant qu'on les laissa s'entre-déchirer tout en sachant faire preuve de générosité à leur égard, les factions de la noblesse valencienne et leurs clientèles permirent au roi d'Espagne de tirer tout le profit de cette appréciable paix politique qu'elles lui offraient.

47. Sebastián García Martínez, "Bandolerismo, piratería y control de moriscos en Valencia durante el reinado de Felipe II", *Estudis*, 1, Valence, Universidad de Valencia, Departamento de Historia Moderna, 1984, p. 3 à 119, p. 119. L'auteur émet l'hypothèse que la monarchie aurait laissé l'aristocratie valencienne s'épuiser en d'interminables luttes de clan pour mieux la neutraliser. Pour notre part nous pensons qu'il s'agit là, sinon d'un pacte explicite entre les deux parties, du moins d'une volonté commune de non-ingérence excessive puisque chacun a besoin de l'autre pour exercer sa part de pouvoir.

TABLEAU RÉCAPITULATIF (Périodes quinquennales)

	1555-1559***	1560-1564*
Salaires	244 770	633 997
Valeurs relatives (% des dépenses)	28,16	35,00
Moyenne/an	122 385	158 499
Correction	367 155	158 499
Total après correction	611 925	792 496
Indice 1 : 1565-1569 = 100		
Taux de croissance par période		29,51
Pensions	0	0
Valeurs relatives (% des dépenses)	0	0,00
Moyenne/an	50 000	116 000
Correction	150 000	116 000
Total après correction	250 000	580 000
Indice 1 : 1565-1569 = 100		
Taux de croissance par période		132,00
Sommes exportées	60 000	0
Valeurs relatives (% des dépenses)	6,90	0,00
Divers	564 503	1 177 585
Valeurs relatives (% des dépenses)	64,94	65,00
Moyenne/an	282 252	294 396
Correction	846 755	294 396
Total après correction	1 411 258	1 471 981
Indice 1 : 1565-1569 = 100		
Taux de croissance par période		4,30
TT Dépenses	869 273	1 811 582
Moyenne/an	434 637	452 896
Correction	1 303 910	452 896
Total après correction	2 173 183	2 264 478
Indice 1 : 1565-1569 = 100		
Indice 2 : 1555-1559 = 100	100,00	104,20
Taux de croissance par période		4,20
TT Revenus	956 674	2 109 756
Moyenne/an	478 337	527 439
Correction	1 435 011	527 439
Total après correction	2 391 685	2 637 195
Indice 1 : 1565-1569 = 100		
Indice 2 : 1555-1559 = 100	100,00	110,27
Taux de croissance par période		10,27
Résultats	187 220	260 378

1565-1569	1570-1574*	1575-1579*	1580-1584*
1 286 443	1 238 931	1 441 049	1 417 233
39,15	22,71	27,85	29,71
257 289	309 733	360 262	354 308
0	309 733	360 262	354 308
1 286 443	1 548 664	1 801 311	1 771 541
100,00	120,38	140,02	137,71
62,33	20,38	16,31	- 1,65
1 016 185	1 072 998	1 083 258	1 213 030
30,93	19,67	20,93	25,43
203 237	268 250	270 815	303 258
0	268 250	270 815	303 258
1 016 185	1 341 248	1 354 073	1 516 288
100,00	131,99	133,25	149,21
75,20	31,99	0,96	11,98
42 000	1 484 352	1 613 445	1 024 136
1,28	27,21	22,53	16,84
941 146	1 658 889	1 484 637	1 336 608
28,64	30,41	28,69	28,02
188 229	414 722	371 159	334 152
0	414 722	371 159	334 152
941 146	2 073 611	1 855 796	1 670 760
100,00	220,33	197,18	177,52
-36,06	120,33	- 10,50	- 9,97
3 285 774	5 455 170	5 622 389	4 991 007
657 155	1 363 793	1 405 597	1 247 752
0	1 363 793	1 405 597	1 247 752
3 285 774	6 818 963	7 027 986	6 238 759
100,00	207,53	213,89	189,87
151,20	313,78	323,40	287,08
45,10	107,53	3,07	- 11,23
4 226 440	4 567 010	4 407 874	5 422 111
845 288	1 141 753	1 101 969	1 355 528
0	1 141 753	1 101 969	1 355 528
4 226 440	5 708 763	5 509 843	6 777 639
100,00	135,07	130,37	160,36
176,71	238,69	230,37	283,38
60,26	35,07	- 3,48	23,01
940 666	- 811 714	- 1 214 515	431 104

TABLEAU RÉCAPITULATIF (Périodes Quinquennales) - 2 -

	1585-1589*	1590-1594***
Salaires	1 468 488	735 807
Valeurs relatives (% des dépenses)	26,86	24,90
Moyenne/an	367 122	367 904
Correction	367 122	1 103 711
Total après correction	1 835 610	1 839 518
Indice 1 : 1565-1569 = 100	142,69	142,99
Taux de croissance par période	3,62	0,21
Pensions	1 645 004	977 225
Valeurs relatives (% des dépenses)	30,08	33,08
Moyenne/an	411 251	488 613
Correction	411 251	1 465 838
Total après correction	2 056 255	2 443 063
Indice 1 : 1565-1569 = 100	202,35	240,42
Taux de croissance par période	35,61	18,81
Sommes exportées	747 309	648 726
Valeurs relatives (% des dépenses)	13,67	21,96
Divers	1 607 249	592 709
Valeurs relatives (% des dépenses)	29,39	20,06
Moyenne/an	401 812	296 355
Correction	401 812	889 064
Total après correction	2 009 061	1 481 773
Indice 1 : 1565-1569 = 100	213,47	157,44
Taux de croissance par période	20,25	- 26,25
TT Dépenses	5 468 050	2 954 467
Moyenne/an	1 367 013	1 477 234
Correction	1 367 013	4 431 701
Total après correction	6 835 063	7 386 168
Indice 1 : 1565-1569 = 100	208,02	224,79
Indice 2 : 1555-1559 = 100	314,52	339,88
Taux de croissance par période	9,56	8,06
TT Revenus	5 253 182	2 910 955
Moyenne/an	1 313 296	1 455 478
Correction	1 313 296	4 366 433
Total après correction	6 566 478	7 277 388
Indice 1 : 1565-1569 = 100	155,37	172,19
Indice 2 : 1555-1559 = 100	274,55	304,28
Taux de croissance par période	- 3,12	10,83
Résultats	- 190 871	377 778

1595-1599**	1600-1604	1605-1609	1610-1614
1 093 605	2 063 365	2 115 632	2 172 535
22,78	23,39	23,47	27,40
364 535	412 673	423 126	434 507
729 070	0	0	0
1 822 675	2 063 365	2 115 632	2 172 535
141,68	160,39	164,46	168,88
- 0,92	13,21	2,53	2,69
1 413 025	2 686 397	3 406 711	2 915 307
29,44	30,46	37,79	36,77
471 008	537 279	681 342	583 061
942 017	0	0	0
2 355 042	2 686 397	3 406 711	2 915 307
231,75	264,36	335,25	286,89
- 3,60	14,07	26,81	- 14,42
994 492	1 628 289	1 081 365	1 217 193
20,72	18,46	12,00	15,35
1 298 589	2 442 372	2 410 220	1 622 481
27,06	27,69	26,74	20,47
432 863	488 474	482 044	324 496
865 726	0	0	0
2 164 315	2 442 372	2 410 220	1 622 481
229,97	259,51	256,09	172,39
46,06	12,85	- 1,32	- 32,68
4 799 711	8 820 423	9 013 928	7 927 516
1 599 904	1 764 085	1 802 786	1 585 503
3 199 807	0	0	0
7 999 518	8 820 423	9 013 928	7 927 516
243,46	268,44	274,33	241,27
368,10	405,88	414,78	364,79
8,30	10,26	2,19	- 12,05
4 551 883	8 306 992	8 780 582	7 977 531
1 517 294	1 661 398	1 756 116	1 595 506
3 034 589	0	0	0
7 586 472	8 306 992	8 780 582	7 977 531
179,50	196,55	207,75	188,75
317,20	347,33	367,13	333,55
4,25	9,50	5,70	- 9,15
- 244 011	- 513 431	- 233 346	50 015

TABLEAU RÉCAPITULATIF (Périodes Quinquennales) - 3 -

	1615-1619	1620-1624**
Salaires	2 163 927	1 361 454
Valeurs relatives (% des dépenses)	29,11	28,89
Moyenne/an	432 785	453 818
Correction	0	907 636
Total après correction	2 163 927	2 269 090
Indice 1 : 1565-1569 = 100	168,21	176,38
Taux de croissance par période	- 0,40	4,86
Pensions	2 464 282	1 438 024
Valeurs relatives (% des dépenses)	33,15	30,52
Moyenne/an	492 856	479 341
Correction	0	958 683
Total après correction	2 464 282	2 396 707
Indice 1 : 1565-1569 = 100	242,50	235,85
Taux de croissance par période	- 15,47	- 2,74
Sommes exportées	996 214	888 720
Valeurs relatives (% des dépenses)	13,40	18,86
Divers	1 809 262	1 023 879
Valeurs relatives (% des dépenses)	24,34	21,73
Moyenne/an	361 852	341 293
Correction	0	682 586
Total après correction	1 809 262	1 706 465
Indice 1 : 1565-1569 = 100	192,24	181,32
Taux de croissance par période	11,51	- 5,68
TT Dépenses	7 433 685	4 712 077
Moyenne/an	1 486 737	1 570 692
Correction	0	3 141 385
Total après correction	7 433 685	7 853 462
Indice 1 : 1565-1569 = 100	226,24	239,01
Indice 2 : 1555-1559 = 100	342,06	361,38
Taux de croissance par période	- 6,23	5,65
TT Revenus	7 507 632	4 248 881
Moyenne/an	1 501 526	1 416 294
Correction	0	2 832 587
Total après correction	7 507 632	7 081 468
Indice 1 : 1565-1569 = 100	177,63	167,55
Indice 2 : 1555-1559 = 100	313,91	296,09
Taux de croissance par période	- 5,89	- 5,68
Résultats	73 947	- 463 196

Total période :	1555-1624
Salaires :	19 437 236
% des dépenses :	26,57
Moyenne annuelle :	353 404
Corrections apportées :	4 657 496
Total après correction :	24 094 732
Taux moyen d'accroissement :	11,75
Pensions :	21 331 446
% des dépenses :	29,16
Moyenne annuelle :	387 844
Corrections apportées :	4 886 109
Total après correction :	26 781 555
Taux moyen d'accroissement :	23,94
Sommes exportées :	12 426 241
% des dépenses :	16,98
Divers :	19 970 129
% des dépenses :	27,29
Moyenne annuelle :	363 093
Corrections apportées :	5 100 372
Total après correction :	25 070 501
Taux moyen d'accroissement :	7,14
Total des dépenses :	73 165 052
Moyenne annuelle :	1 330 274
Corrections apportées :	17 913 852
Total après correction :	91 078 904
Taux moyen d'accroissement :	13,42
Total des revenus :	71 227 503
Moyenne annuelle :	1 295 046
Corrections apportées :	17 108 603
Total après correction :	88 336 106
Taux moyen d'accroissement :	10,12
Résultat global :	- 1 349 976

Les valeurs brutes en "sous", 1 livre valencienne = 20 sous ; 1 ducat castillan = 21 sous. Les * indiquent le nombre d'années manquantes dans les périodes incomplètes. Les valeurs relatives sont calculées sur les montants avant correction. Les indices 1 et 2 ainsi que le taux de croissance par période sont calculés à partir des valeurs corrigées.